

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023 OUVERTE À 19h30**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2023-099**

**Admission en non-valeur et extinction des produits irrécouvrables**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Élodie DONDIN à Monsieur Stéphane RIALLAND

Madame Charlotte PASSETEMPS à Monsieur Michel PASSETEMPS

**Secrétaire de séance :**

Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

La collectivité émet des titres exécutoires que le comptable public en charge recouvre. Les créances font ainsi l'objet de plusieurs poursuites, lesquelles rencontrent des difficultés pour être recouvrées dans plusieurs domaines d'activité.

Après avoir effectué toutes les diligences nécessaires au recouvrement, le comptable public peut proposer au conseil municipal l'admission en non-valeur de certaines dettes estimées irrécouvrables afin d'épurer ces créances. Cette situation peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvable, etc.), ou la politique de recouvrement menée.

Cette année Madame le comptable public propose à la commune de La Balme de Sillingy de rationaliser sa liste de créances à recouvrer et propose ainsi en non-valeur et extinction :

- Un ensemble de créances dont les poursuites sont où vont rester sans effet : sont concernés des titres exécutoires entre 2019 et 2022 dont les montants à recouvrer sont inférieurs aux seuils de poursuite pour un montant total de 229,51 €
- Un ensemble de créances éteintes : sont concernés des débiteurs en surendettement ayant fait l'objet d'une annulation de dettes pour un montant total de 801,94 €

Il est proposé au conseil municipal d'émettre des mandats aux articles 6541 et 6542 pour compenser les créances dues aux motifs susnommés.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la proposition de la comptable publique du 17 septembre 2023 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Décide l'admission en non-valeur la somme totale de 229,51 € à mandater à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

**Article 2 :**

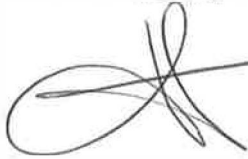
Décide l'admission en créances éteintes la somme totale de 801,94 € à mandater à l'article 6542 « Créances éteintes ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 08/11/2023  
De sa publication le 08/11/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20231106-DEL\_2023\_099-BF

## **Annexe à la délibération n° 2023-099**

Admission en non-valeur et extinction  
des produits irrécouvrables

EDITION HELIOS  
Présentation en non valeurs  
arrêtée à la date du 14/09/2023  
074004 SGC ANNECY  
81000 - BALME-DE-SILLINGY (LA)

Exercice 2023  
Numéro de la liste 6518550115  
26 pièces présentes pour un total de 229,51

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	22 Pièces pour	209,45
	Personne physique - Artisan Commerçant Agriculteur	1 Pièces pour	17
	Personne morale de droit privé - Société	1 Pièces pour	0,01
	Personne morale de droit public - Etablissement public national	1 Pièces pour	0,05
	Personne morale de droit public - Collectivité territoriale	1 Pièces pour	3
Catégories de produits	divers	22 Pièces pour	225,45
	Ordre de reversement	3 Pièces pour	4,01
	revenus des immeubles	1 Pièces pour	0,05
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite	26 Pièces pour	229,51
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	26 Pièces pour	229,51
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0 Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0 Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0
Exercice de P.E.C	2022	10 Pièces pour	74,45
	2021	7 Pièces pour	86,8
	2020	5 Pièces pour	43,21
	2019	4 Pièces pour	25,05

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code Service	Nom du redevable	Objet	pièce	Etab. Geo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
Particulier		2022 T-615		2 7067-251-				300		0,9	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-1200		1 7067-251-				300		6,15	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-786		2 7067-251-				300		2	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2020 T-188		1 70632-421-				300		6	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2020 T-76		1 70632-421-				300		12	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2020 T-873		1 7067-251-				300		8,2	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-878		1 70632-421-				300		8	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-123		1 70632-421-				300		8	RAR inférieur seuil poursuite	
Etablissement public national		2019 T-615		1 752-824-				99		0,05	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-950		1 7067-251-				300		8,4	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-287		1 7067-251-				300		16,4	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-622		1 70632-421-				300		3,68	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-658		1 7067-251-				300		15,44	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-658		2 7067-251-				300		0,88	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-1121		1 70632-421-				300		23	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-467		1 7067-251-				300		24,6	RAR inférieur seuil poursuite	
Société		2020 T-4885300215		1 --				302		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-962		1 7067-251-				300		0,8	RAR inférieur seuil poursuite	
Artisan Commerçant Agriculteur		2020 T-618		1 70632-421-				300		17	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-347		1 7067-251-				300		2,4	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2019 T-347		1 70321-91-				300		8	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2019 T-260		1 70321-91-				300		16	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivité territoriale		2022 T-6380662115		1 --				302		3	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2019 T-4342081415		1 --				302		1	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2021 T-846		1 70632-421-				300		25	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier		2022 T-92		1 7067-251-				300		12,6	RAR inférieur seuil poursuite	
TOTAL										229,51		

Présentation en non valeurs  
 arrêtée à la date du 14/09/2023  
 074004 SGC ANNECY  
 81000 - BALME-DE-SILLINGY (LA)

Exercice 2023  
 Numéro de la liste 4881740515  
 5 pièces présentes pour un total de 801,94

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	5 Pièces pour	801,94
Catégories de produits	divers	1 Pièces pour	25,2
	REVERSTS SUR SALAIRE	4 Pièces pour	776,74
Motifs de présentation	Surendettement et décision effacement de dette	5 Pièces pour	801,94
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	2 Pièces pour	65,99
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	3 Pièces pour	735,95
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0 Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0
Exercice de P.E.C	2019	4 Pièces pour	776,74
	2017	1 Pièces pour	25,2

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code Service	Nom du redevable	Objet	pièce	Etab. Geo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
Particulier		2019 T-402	1 6419-213-				101		134,83	Surendettement et décision effacement de dett	
Particulier		2019 T-401	1 6419-211-				101		304,5	Surendettement et décision effacement de dett	
Particulier		2019 T-613	1 6419-211-				101		40,79	Surendettement et décision effacement de dett	
Particulier		2019 T-758	1 6419-211-				101		296,62	Surendettement et décision effacement de dett	
Particulier		2017 T-686	1 7067-251-				300		25,2	Surendettement et décision effacement de dett	
TOTAL									801,94		